

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

ENQUETE PUBLIQUE DE LA MODIFICATION N°11 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL TENANT LIEU DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLUiH) SUR LA COMMUNE D'OYONNAX

Par arrêté n°618/2024 du 07/10/2024, le Président de Haut-Bugey Agglomération a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de modification n°11 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de programme local de l'Habitat (PLUiH) de Haut-Bugey Agglomération sur la commune d'Oyonnax.

Cette enquête est organisée conformément à l'article L 123-1 à L 123-18 et R 123-1 à R 123-27 du Code de l'Environnement, afin d'assurer l'information et la participation du public, ainsi que la prise en compte de l'intérêt des tiers, et de recueillir l'avis du public sur le projet de modification n°11 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de programme local de l'Habitat (PLUiH) sur la commune d'Oyonnax.

Le projet de modification n°11 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de programme local de l'Habitat (PLUiH), sur la commune d'Oyonnax est soumis à enquête publique :

Du Vendredi 25 octobre 2024 au jeudi 14 novembre 2024 inclus, aux jours et heures d'ouverture de la mairie

Dossier d'enquête publique :

Le dossier d'enquête publique comprend le projet de modification, l'avis des Personnes Publiques Associées, la décision de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAE), l'arrêté ouvrant l'enquête publique et les annonces légales.

Le projet n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale au sens de l'article L 122-1 du Code de l'Environnement.

Le Président du Tribunal Administratif de Lyon a désigné :

- Commissaire enquêteur : Monsieur Jacques BAGLAN
- Commissaire enquêteur suppléant : Monsieur Jean DUPONT

Le dossier d'enquête peut être consulté pendant toute la durée de l'enquête :

- Sur le site internet de Haut-Bugey Agglomération : www.hautbugey-agglomeration.fr
- Aux jours et heures des permanences du commissaire enquêteur
- En mairie d'Oyonnax : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Haut Bugey Agglomération, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie d'Oyonnax lors des permanences suivantes :

- **Le vendredi 25 octobre 2024 de 08h30 à 11h30 en mairie d'Oyonnax**
- **Le lundi 28 octobre 2024 de 14h00 à 17h00 en mairie d'Oyonnax**
- **Le jeudi 14 novembre 2024 de 14h30 à 17h30 en mairie d'Oyonnax**

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra faire part de ses observations :

- Sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur aux jours et heures d'ouverture de la mairie d'Oyonnax
- Par voie postale, adressé à Monsieur commissaire enquêteur au siège de l'enquête en mairie d'Oyonnax
- Auprès du commissaire enquêteur, aux jours et heures des permanences.

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairie d'Oyonnax, à la Préfecture de l'Ain aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet de Haut-Bugey Agglomération.

Au terme de l'enquête publique et après remise du rapport du commissaire enquêteur, les élus de Haut-Bugey Agglomération pourront approuver, par délibération, le projet de modification n°11 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de programme local de l'Habitat (PLUiH).